

Image not found or type unknown



Droit d'asile procédure Dublin.

Par **Seydou KOUROUMA**, le **23/08/2017** à **19:48**

Dans le contexte de ma demande d'asile en France, j'ai été enregistré sous la procédure de Dublin par la Préfecture du Val de Marne.

Mon souhait est d'être enregistré sous la procédure normale.

Ma question : que dois-je faire ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement,

Mr Seydou Kourouma.